

Lettre ouverte à Monsieur Le Directeur de la DOTC 13 Responsable du projet CQC 13.

Objet : Mise en place de Cap Qualité Courrier dans les Bouches du Rhône.

Monsieur le Directeur,

En novembre, vous avez écrit « *Cap Qualité Courrier dans les Bouches du Rhône c'est parti* ».

Depuis, toutes les décisions n'ont qu'un seul but, diviser le personnel concerné : ancien, jeune, fonctionnaire et contractuel pour arriver à vos fins tous les moyens sont bons.

Vous affirmez dans un premier temps que la distribution n'est pas concernée par ce projet puis sous la pression des organisations syndicales, vous renvoyez cette décision à la direction nationale de La Poste.

Vous garantisiez les horaires des brigades classiques jusqu'en 2010 ce qui est une fausse assurance. Les agents de Marseille Ville CTC découvriront dès le printemps, qu'il n'y aura pas de 2 nuits sur 4 sur le site d'Arnavant. A Marseille Provence, les agents apprendront en juillet 2009 la suppression des brigades classiques.

Le 27 mars, vous allez sûrement dévoiler en partie ou en totalité les horaires d'Arnavant avec une prime ZUS de 150 Euros pour solde de tout compte.

Entre temps, tout est mis en œuvre pour installer l'inquiétude et la fuite en avant individuelle en organisant des rencontres managériales entre chaque agent et son supérieur hiérarchique, en proposant un questionnaire, ainsi qu'un forum RH.

Pour essayer d'acheter le personnel et le diviser, vous organisez une vague sans précédent de promotions.

Ces promotions sont réparties de manière profondément injuste et arbitraire vis-à-vis du personnel, à la fois dans un même Centre, mais également entre les Centres.

Monsieur Le Directeur, SUD et le personnel exigent :

- De rétablir le droit au **respect et le respect du droit**, dans les Centres de Tri (Respect des accords sur les 35 heures, respect des engagements contractuels entre la DOTC et les Agents, respect du droit syndical....) et d'affirmer votre volonté de négocier la mise en place de C.Q.C des Bouches du Rhône.
- **L'arrêt des « réunions de travail » et la mise en place de VERITABLES REUNIONS DE NEGOCIATIONS.**
- **La connaissance immédiate et l'ouverture de négociation, avant toute consultation, sur les horaires, les organisations, les conditions de travail (et donc l'emploi) à Marseille Arnavant, Marseille Centre, Marseille Est et Marseille Provence.**

UNE VERITABLE CHARTE DE GARANTIE POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

- **Le maintien des horaires classiques, dans les nouvelles entités, leurs complements et de la suppression des brigades inhumaines.**
- **Le respect des choix des agents dans les nouvelles entités, à Marseille Provence ou ailleurs en distorsion fonctionnelle ci nécessaire.**
- **Le 2.1 grade de base et son équivalent en grade de reclassement.**
- **La possibilité de partir à la retraite à taux plein dans le cadre de CQC.**
- **50 points d'indice pour compenser l'effet de la décote (Loi Fillon).**
- **La garantie d'aucun licenciement ou de mutation d'office.**

Monsieur le Directeur, nous vous demandons une réponse avant le 27 mars, jour de la prochaine réunion. Si toute fois, nous n'avons pas cette réponse positive, nous et le personnel, prendrons nos responsabilités.

A Marseille, le 18 mars 2008.